**Manifestations culturelles : dossier de présentation du projet**

**Rappel**

**Attention** le dispositif de soutien aux manifestations culturelles ne peut soutenir les projets suivants :

* Manifestations à caractère commercial (marchés, foires)
* Manifestations à caractère politique, syndical ou religieux
* Manifestations à caractère communal
* Manifestations organisées hors du territoire du Grésivaudan
* Voyages scolaires et associatifs
* Stages
* Frais de fonctionnement et investissement.

Le montant de la subvention est modulé selon l’adéquation entre les objectifs du projet et les objectifs culturels de la CCLG.

**Rappel des objectifs de la CCLG en matière culturelle et territoriale :**

**-> La valorisation du territoire et l’intercommunalité :** le projet dépasse les frontières communales en favorisant un maillage territorial (projets qui se déploie sur plusieurs communes), ou au contraire s’implante dans des zones moins bien desservies en équipement culturels. Ancré localement il développe des partenariats, valorise des ressources locales, implique les habitants et met en valeur les spécificités du territoire.

**-> L’Attractivité :** la manifestation contribue au rayonnement du Grésivaudan en mettant en valeur son patrimoine naturel, culturel et ses produits locaux. Elle renforce ainsi l'attractivité du territoire.

**-> L’Eco-reponsabilité :** le projet intègre une démarche éco-responsable en considérant les enjeux de mobilité, de développement durable et en mettant en place des actions pour réduire les déchets (éco-cup, poubelles de tri, consignes, compostage...)

**-> L’inclusion des publics :** ce dispositif favorise l'accès à la culture pour tous les publics, notamment les personnes en situation de handicap, les seniors et les jeunes. Il encourage les rencontres intergénérationnelles et s'adapte aux besoins spécifiques de chacun.

**Votre projet peut cocher tout ou partie de ces enjeux, qui sont cumulables.**  
Vos réponses seront prises en compte dans l’analyse du dossier et la trajectoire est analysée d’une année sur l’autre. Il est important que vos réponses soient explicitées pour être prise en compte.

**Cochez-le ou les enjeux auquel votre projet répond et cochez les critères correspondants. Merci de motiver vos réponses dans les cadres prévus à cet effet afin que vos réponses soient prises en compte dans le calcul de la bonification.**

1. **Valorisation du territoire et de l’intercommunalité**

**Intercommunalité et participer au maillage du territoire :**

Le projet intègre au minimum 2+ communes du territoire (participation au budget, prêt d’équipement)

Le projet est implanté ou donne lieu à des représentations dans plusieurs communes

Le projet fait participer une ou des communes situées à plus de 30 km d’une des 6 salles du territoire ou de moins de 1000 habitants

Le projet va intégrer à son bilan des données sur la fréquentation géographique du public

Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

*Décrivez en quoi votre projet répond à cet enjeu*

**Valoriser les ressources locales**

Le projet fait appel à des prestataires locaux (emplois, produits locaux)

Le projet fait participer activement plusieurs associations du territoire ou des habitants

*Décrivez en quoi votre projet répond à cet enjeu*

**Ancrage de la manifestation à son lieu d’accueil**

Le projet traite ou met en valeur des caractéristiques territoriales singulières (Patrimoine historique et/ ou naturel...

Le projet fait participer les habitants pendant/en amont/en aval de la manifestation

Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

*Décrivez en quoi votre projet répond à cet enjeu*

1. **Attractivité : contribuer au rayonnement du territoire**

La manifestation a déjà eu une édition précédente

La manifestation est présente sur le territoire depuis plus de 5 ans

La manifestation attire + de 1000 spectateurs/spectatrices

La manifestation attire un public venant de territoires en dehors de la CCLG

Le projet met en valeur le patrimoine local, naturel ou culturel

Le projet met en valeur des produits locaux

Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

*Décrivez en quoi votre projet répond à cet enjeu*

1. **Eco-responsabilité**

**S’engager pour réduire l’impact environnemental de la manifestation**

Mesures en faveur du covoiturage / mobilités douces pour le public

Mesures en faveur de la réduction des déchets / en faveur du tri sélectif

Mesures en faveur du réemploi et/ou d'achats durables et responsables

Recours à des producteurs locaux et/ou certifiés agriculture biologique

Le porteur de projet fournit un calcul du poids carbone de sa manifestation

Le transport des artistes/intervenants est assuré par des moyens de déplacement bas carbone

Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

*Décrivez en quoi votre projet répond à cet enjeu*

1. **Financement**

**Equilibre et financement du projet**

Le dernier projet porté par la structure montre à travers son bilan une concordance entre le budget prévisionnel et le budget réalisé

Le projet bénéficie du soutien d’autres partenaires institutionnels (département, région, état, CAF…)

Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

*Décrivez en quoi votre projet répond à cet enjeu*

1. **L’inclusion et la mixité des publics**

**Le projet favorise l’Intergénérationnel** (*Le projet fait participer des publics de différentes tranches d’âge)*

**Le projet favorise l’inclusion sociale** *(mixité des publics)*

**Le projet est à destination de publics peu mobiles** : seniors, résident(e)s en établissements de soin, public en situation de handicap, en situation de précarité

**Le projet mène en parallèle des actions de sensibilisation aux problématiques sociales du territoire** (exclusion, vieillissement)

*Décrivez en quoi votre projet répond à cet enjeu*

7. Attestations

Le droit d’accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés s’exerce auprès du service ou de l’établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom,prénom) ………………………………………………………………………………………………………….

représentant(e) légal(e) de l’association : ……………………………………………………………………………………………..

Si le signataire n’est pas le représentant statutaire ou légal de l’association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d’engager celle-ci[[1]](#footnote-1)

Déclare :

* que l’association est à jour de ses obligations administratives[[2]](#footnote-2), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
* exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d’autres financeurs publics ;
* que l’association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/CharteEngagementsReciproques.pdf) conclue le 14 février 2014 entre l’État, les associations d’élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
* que l’association souscrit au contrat d’engagement républicain annexé au décret pris pour l’application de l’article 10-+1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 20000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations abec les admirations ;
* que l’association a perçu un montant total et cumulé d’aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l’exercice en cours)[[3]](#footnote-3) ;

inférieur ou égal 500 000 euros

supérieur à 500 000 euros

* demander une subvention de :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ………………………. | € au titre de l’année ou exercice | 20…….. |

* Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l’association (joindre un RIB).

Fait, le à

……………………………………

…………………………………………………

1. « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l’acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil » [↑](#footnote-ref-1)
2. Déclaration de changement s de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture. [↑](#footnote-ref-2)
3. Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d’intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union Européenne aux aides de minimis. [↑](#footnote-ref-3)